



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration de stratégies de marketing territorial, de communication, et de plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur)

UNDP	DATE : 21/09/2021
	REFERENCE :RFP/2021/21

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre du Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration de stratégies de marketing territorial, de communication, et de plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur)

Veillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 3 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions technique et financières peuvent être envoyés par Email jusqu'au 25 octobre 2021 à 16H30 à l'adresse suivante : procurement.tn@undp.org, en indiquant dans l'objet de l'email, la référence de l'appel d'offre.

Votre soumission doit être rédigée en *français* et assortie d'une durée de validité minimum de *360 jours*

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Veuillez vous assurer qu'elle est **signée**, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

[nom du fonctionnaire habilité]

[fonctions]

[date]

Annexe 1

Description des exigences

Contexte	<p>Depuis la révolution de janvier de 2011, la Tunisie a enregistré des avancées significatives dans la consécration d'un Etat de droit démocratique respectueux des libertés et droits fondamentaux en lien avec les aspirations de la population et les principes inscrits dans la Constitution de 2014.</p> <p>Le pays reste néanmoins confronté à de nombreux enjeux socio-économiques et institutionnels qui entravent son potentiel de développement et représentent l'une des sources de préoccupations majeures des citoyens et citoyennes. Cette situation a été encore plus accentué avec la pandémie de coronavirus qui exacerbe les inégalités.</p> <p>Le chômage, qui stagnait à 15% depuis 2013, s'est accentué avec la pandémie atteignant les 18% au second trimestre 2020 avec une différenciation genré de 10 points (15,2% pour les hommes, 25% pour les femmes). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 31.2% au T2 2020 (42.1% pour les femmes). En parallèle le pays a connu une inflation de 4.9% de 2020.</p> <p>Pour contribuer à faire face à l'enjeu du chômage et fournir une alternative à l'emploi salarié tout en répondant aux défis identifiés, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) a développé en 2018 une Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat en Tunisie (SNEt) accompagné de son plan d'action.</p> <p>Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet « Entrepreneuriat pour le développement » et a pour objectif d'appuyer l'élaboration de stratégies de marketing territorial, de communication, et de plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) dans l'objectif de promouvoir l'entrepreneuriat, l'ESS et l'entrepreneuriat des femmes dans ces territoires.</p>
Partenaire de réalisation du PNUD	Ministère de la Jeunesse des sports et de l'intégration professionnelle

<p>Brève description des services requis¹</p>	<p><u>Objectif Général :</u></p> <p>Elaborer des stratégies de marketing territorial, de communication, et des plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) pour promouvoir l’entrepreneuriat, l’ESS et l’entrepreneuriat des femmes dans ces territoires.</p> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 stratégies de marketing territorial pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur • 6 stratégies de communication pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur • 6 plans de plaidoyers pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur
<p>Liste et description des prestations attendues</p>	<p>Afin de réaliser la mission dans de bonnes conditions, il est attendu du prestataire la réalisation des tâches suivantes :</p> <p>Benchmark :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables à la Tunisie / régions du Sud en matière d’entrepreneuriat, de promotion du territoire, d’économie sociale et solidaire, etc. <p>Diagnostic et Etat de lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des sessions de travail par gouvernorat pour développer le diagnostic et l’état des lieux des secteurs porteurs dans chaque région, en termes de développement de l’entrepreneuriat, l’entrepreneuriat féminin et l’ESS, répertorier ce qui a déjà été réalisé et identifier les actions à mener pour chaque gouvernorat. Ces sessions de travail incluront : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification avec les autorités locales en charge de l’entrepreneuriat et du développement de la situation de référence sur laquelle seront basées les stratégies ○ Réunions avec les entrepreneurs locaux et entreprises locales ○ Réunions avec des acteurs clés du secteur privé et associatifs - Évaluer les communications, stratégies, approches et canaux existants des institutions partenaires et des MPME; - Identifier et développer, pour chaque gouvernorat cible, une cartographie des principaux partenaires, incluant, les entreprises,

¹Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	<p>les associations, les partenaires sociaux, les institutions, les organisations internationales, etc., intervenant ou ayant un intérêt dans l'entrepreneuriat, l'entrepreneuriat féminin, l'ESS, l'inclusion financière, les chaînes de valeurs régionales et autres thématiques affiliées.</p> <p>Stratégies de marketing territorial, communication et plaidoyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des sessions de travail dans chaque gouvernorat pour l'élaboration participative des stratégies - Elaboration des 6 stratégies et plans de marketing qui comprennent : les axes détaillés de la stratégie, budget, plan d'action pour les responsables de l'exécution, ressources nécessaires, période d'exécution et alliés stratégiques. (Incluant une présentation power point) - Elaboration de 6 stratégies de communication alignées au plan de marketing, associées à leurs plans d'action (incluant une présentation power point) pour améliorer la sensibilisation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial des régions cibles aux thématiques de l'entrepreneuriat, l'ESS et l'entrepreneuriat féminin - Elaboration de 6 stratégies de plaidoyer associées à leurs plans d'action (incluant une présentation power point). Chaque stratégie devra identifier au minima 2 partenariats stratégiques à établir pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'ESS, l'entrepreneuriat féminin et/ou l'inclusion financière au niveau régional. - Listes de présence et PV des différentes réunions réalisées 	
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	CTP projet E&D	
Fréquence des rapports	<i>Périodique</i>	
Exigences en matière de rapport d'avancement	Prestations	Calendrier
	Livrable 1 : Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie et l'échéancier.	3 jours après signature du contrat
	Livrable 2 : un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables à la Tunisie / régions du Sud en matière d'entrepreneuriat, de promotion du territoire, d'économie sociale et solidaire, etc	12 jours après signature du contrat
	Livrable 3 : diagnostic et état des lieux de chaque région en matière de marketing territorial, communication et plaidoyer	24 jours après signature du contrat
	Livrable 4 : 1 rapport du gouvernorat de Gabès incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport	15 jours après signature du contrat

	inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	
	Livrable 5 : 1 rapport du gouvernorat de Gafsa incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours après signature du contrat
	Livrable 6 : 1 rapport du gouvernorat de Kébili incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours après signature du contrat
	Livrable 7 : 1 rapport du gouvernorat de Médenine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours après signature du contrat
	Livrable 8 : 1 rapport du gouvernorat de Tataouine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours après signature du contrat
	Livrable 9 : 1 rapport du gouvernorat de Tozeur incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours après signature du contrat
Lieu des prestations	<input type="checkbox"/> Tunis ; <input type="checkbox"/> Gabès ; <input type="checkbox"/> Gafsa ; <input type="checkbox"/> Kébili ; <input type="checkbox"/> Médenine ; <input type="checkbox"/> Tataouine ; <input type="checkbox"/> Tozeur ;	
Durée prévue des prestations	129 jours à partir de la date de signature du contrat	
Date de commencement prévue	<input type="checkbox"/> Novembre 2021	
Date-limite d'achèvement	<input type="checkbox"/> Mars 2022	
Déplacements prévus	<input type="checkbox"/> Oui	
Exigences particulières en matière de sécurité	<input type="checkbox"/> N/A	

Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	<input type="checkbox"/> N/A			
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input type="checkbox"/> Requis			
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input type="checkbox"/> Requis			
Devise de la soumission	<input type="checkbox"/> En Dinars Tunisiens pour les fournisseurs nationaux, en EUR/USD pour les fournisseurs internationaux.			
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ²	<input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables			
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.			
Soumissions partielles	<input type="checkbox"/> Interdites			
Conditions de paiement ³	Prestations	%	Calendrier	Condition de versement du paiement
	Livrable 1 : Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie et l'échéancier.	20%	3 jours après signature du contrat	Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées : a) l'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations
	Livrable 2 : un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables à la Tunisie / régions du Sud en matière d'entrepreneuriat, de promotion du territoire, d'économie sociale et solidaire, etc		12 jours après signature du contrat	

²L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

³Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

	Livvable 3 : diagnostic et état des lieux de chaque région en matière de marketing territorial, communication et plaidoyer	20%	24 jours après signature du contrat	(et non pas leur simple réception) ; et b) la réception de la facture du prestataire de services
	Livvable 4 : 1 rapport du gouvernorat de Gabès incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	15 jours après signature du contrat	
	Livvable 5 : 1 rapport du gouvernorat de Gafsa incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	15 jours après signature du contrat	
	Livvable 6 : 1 rapport du gouvernorat de Kébili incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	15 jours après signature du contrat	
	Livvable 7 : 1 rapport du gouvernorat de Médenine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	15 jours après signature du contrat	
	Livvable 8 : 1 rapport du gouvernorat de Tataouine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les	10%	15 jours après signature du contrat	

	PV et listes de présence des différentes réunions			
	Livrable 9 : 1 rapport du gouvernorat de Tozeur incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	15 jours après signature du contrat	
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	CTP projet E&D			
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de services			
Critère d'attribution du contrat	<input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.			
Critère d'évaluation de la soumission	Soumission technique (70%) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Expertise de l'entreprise [20 %] <input type="checkbox"/> Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution (45 %) <input type="checkbox"/> Qualifications du personnel clé (35 %) Soumission financière (30%) <p>A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.</p>			
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services			
Annexes de la présente RFP ⁴	<input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 3) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4) ⁵ <input type="checkbox"/> TDR détaillés (annexe 2)			

⁴Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁵Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

<p>Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)⁶</p>	<p><i>Unité Achat</i> <i>Procurement.tn@undp.org</i></p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>
<p>Autres</p>	<p>Seul l'adjudicataire du marché sera notifié par email.</p> <p>Les soumissionnaires non retenues ne sont pas automatiquement notifiés.</p> <p>Toutefois, toute demande d'information relative à l'état d'avancement du processus d'évaluation et/ou le résultat d'appel d'offre devra être adressé à l'unité Achat du PNUD par courriel à l'adresse email suivante : procurement.tn@undp.org</p>

⁶La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Annexe 2

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR STRATEGIES DE MARKETING, DE COMMUNICATION, ET DE PLANS DE PLAIDOYERS POUR 6 GOUVERNORATS DU SUD

I. Information sur le poste	
Titre du poste :	Cabinet pour l'élaboration de stratégies de marketing territorial, de communication, et de plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur).
Unité Org. :	PNUD Tunisie
Durée :	129 jours répartis sur 4 mois
Début de contrat :	Octobre 2021
Type de Contrat :	Contrat de services
Lieu d'affectation :	Tunisie
Superviseur :	CTP du Projet Entrepreneuriat pour le Développement

II. Contexte général et justification	
<p>Depuis la révolution de janvier de 2011, la Tunisie a enregistré des avancées significatives dans la consécration d'un Etat de droit démocratique respectueux des libertés et droits fondamentaux en lien avec les aspirations de la population et les principes inscrits dans la Constitution de 2014.</p> <p>Le pays reste néanmoins confronté à de nombreux enjeux socio-économiques et institutionnels qui entravent son potentiel de développement et représentent l'une des sources de préoccupations majeures des citoyens et citoyennes. Cette situation a été encore plus accentuée avec la pandémie de coronavirus qui exacerbe les inégalités.</p> <p>Le chômage, qui stagnait à 15% depuis 2013, s'est accentué avec la pandémie atteignant les 18% au second trimestre 2020 avec une différenciation genrée de 10 points (15,2% pour les hommes, 25% pour les femmes). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 31.2% au T2 2020 (42.1% pour les femmes). En parallèle le pays a connu une inflation de 4.9% de 2020.</p> <p>Pour contribuer à faire face à l'enjeu du chômage et fournir une alternative à l'emploi salarié tout en répondant aux défis identifiés, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) a développé en 2018 une Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat en Tunisie (SNEt) accompagné de son plan d'action.</p> <p>Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet « Entrepreneuriat pour le développement » et a pour objectif d'appuyer l'élaboration de stratégies de marketing territorial, de communication, et de plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) dans l'objectif de promouvoir l'entrepreneuriat, l'ESS et l'entrepreneuriat des femmes dans ces territoires.</p>	

III. Objectifs général et tâches à effectuer

Objectif Général :

Elaborer des stratégies de marketing territorial, de communication, et des plans de plaidoyers pour 6 gouvernorats (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'ESS et l'entrepreneuriat des femmes dans ces territoires.

Objectifs spécifiques :

- 6 stratégies de marketing territorial pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur
- 6 stratégies de communication pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur
- 6 plans de plaidoyers pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur

Tâches à effectuer :

Afin de réaliser la mission dans de bonnes conditions, il est attendu du prestataire la réalisation des tâches suivantes :

Benchmark :

- Réaliser un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables à la Tunisie / régions du Sud en matière d'entrepreneuriat, de promotion du territoire, d'économie sociale et solidaire, etc.

Diagnostic et Etat de lieux :

- Conduire des sessions de travail par gouvernorat pour développer le diagnostic et l'état des lieux des secteurs porteurs dans chaque région, en termes de développement de l'entrepreneuriat, l'entrepreneuriat féminin et l'ESS, répertorier ce qui a déjà été réalisé et identifier les actions à mener pour chaque gouvernorat. Ces sessions de travail incluront :
 - o Identification avec les autorités locales en charge de l'entrepreneuriat et du développement de la situation de référence sur laquelle seront basées les stratégies
 - o Réunions avec les entrepreneurs locaux et entreprises locales
 - o Réunions avec des acteurs clés du secteur privé et associatifs
- Évaluer les communications, stratégies, approches et canaux existants des institutions partenaires et des MPME;
- Identifier et développer, pour chaque gouvernorat cible, une cartographie des principaux partenaires, incluant, les entreprises, les associations, les partenaires sociaux, les institutions, les organisations internationales, etc., intervenant ou ayant un intérêt dans l'entrepreneuriat, l'entrepreneuriat féminin, l'ESS, l'inclusion financière, les chaînes de valeurs régionales et autres thématiques affiliées.

Stratégies de marketing territorial, communication et plaidoyer :

- Conduire des sessions de travail dans chaque gouvernorat pour l'élaboration participative des stratégies
- Elaboration des 6 stratégies et plans de marketing qui comprennent : les axes détaillés de la stratégie, budget, plan d'action pour les responsables de l'exécution, ressources nécessaires, période d'exécution et alliés stratégiques. (Incluant une présentation power point)
- Elaboration de 6 stratégies de communication alignées au plan de marketing, associées à leurs plans d'action (incluant une présentation power point) pour améliorer la sensibilisation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial des régions cibles aux thématiques de l'entrepreneuriat, l'ESS et l'entrepreneuriat féminin
- Elaboration de 6 stratégies de plaidoyer associées à leurs plans d'action (incluant une présentation power

point). Chaque stratégie devra identifier au minima 2 partenariats stratégiques à établir pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'ESS, l'entrepreneuriat féminin et/ou l'inclusion financière au niveau régional.

- Listes de présence et PV des différentes réunions réalisées

Éléments à prendre en considérations pour le déroulement de la mission et l'élaboration des livrables

- Les documents élaborés (stratégies de plaidoyers, de communication et plans de marketing) prendront en considération les travaux élaborés en parallèle concernant le développement de 6 chaînes de valeurs porteuses dans le Sud
- Intégration du volet digital dans les stratégies et plans / élaborés
- Prise en considération qu'un méta-portail web de l'entrepreneuriat est en cours de développement au niveau national
- Les plans et stratégies devront être réalistes et proposer des actions de mise en œuvre concrète et possibles dans le contexte actuel
- La promotion de la formalisation des entrepreneur.es devra être intégrer dans les stratégies / plans développés
- Les plans / stratégies prendront en considérations les décisions gouvernementales spécifiques aux régions (par ex pour Gabès la décision gouvernementale du 29 juin 2017 adoptant un scénario de rupture qui consiste à délocaliser les sites polluants de leurs sites actuels et travailler sur l'acceptabilité sociétale de la création d'une ville industrielle propre et écologique)
- L'approche adoptée par le cabinet devra être participative, impliquer les comités techniques régionaux du ministère de l'emploi et les institutions pertinentes pour la mission telles que, par exemple, les commissariats régionaux du ministère de la femme.
- Le cabinet devra identifier les synergies possibles entre les différents gouvernorats
- Les propositions élaborées devront identifier les opportunités de coordination entre les différents avec et faciliter les synergies en termes de plaidoyer, communication et marketing

L'ensemble des travaux devront être élaborés en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, Sports et Intégration professionnelle (MJSIP), les comités de suivi régionaux du projet E&D et les entités régionales du ministère de l'emploi de chaque gouvernorat, avec une communication et concertation continue le PNUD tout au long de la mission.

V. Résultats et livrables attendus

Résultats attendus de la mission :

- 1/ 6 stratégies de marketing territorial pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur
- 2/ 6 stratégies de communication pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur
- 3/ 6 plans de plaidoyers pour Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur
- 4/ Les capacités des partenaires nationaux au niveau régional sont renforcées en termes de marketing territorial, communication et plaidoyer

Livrables et délais de réalisations

Livrables	Durée hommes / jours	Validation
Livrable 1 : Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie et l'échéancier.	3 jours	CTP du projet
Livrable 2 : un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables	12 jours	

à la Tunisie / régions du Sud en matière d'entrepreneuriat, de promotion du territoire, d'économie sociale et solidaire, etc		
Livrable 3 : diagnostic et état des lieux de chaque région en matière de marketing territorial, communication et plaidoyer	24 jours	
Livrable 4 : 1 rapport du gouvernorat de Gabès incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours	
Livrable 5 : 1 rapport du gouvernorat de Gafsa incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours	
Livrable 6 : 1 rapport du gouvernorat de Kébili incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours	
Livrable 7 : 1 rapport du gouvernorat de Médenine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours	
Livrable 8 : 1 rapport du gouvernorat de Tataouine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours	
Livrable 9 : 1 rapport du gouvernorat de Tozeur incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	15 jours	
TOTAL	129 jours	

Contenu de l'offre et méthodologie de sélection du bureau d'étude :

Il appartient au soumissionnaire de répondre précisément au dossier d'appel d'offres et ce en présentant un dossier administratif, une offre technique et une offre financière séparées et comme suit :

- ✓ Dossier administratif :
 - Le Profil de l'entreprise incluant les contacts de 3 références professionnelles pertinentes (e-mail, téléphone) ;
 - Copie du registre de commerce datant de maximum de 3 mois de la date de la réception de l'appel d'offre
 - Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU

- ✓ **L'offre technique** comprend obligatoirement les pièces suivantes :
 - Une présentation de l'entreprise, les références pertinentes et les justificatifs ;
 - Le CV des experts proposés faisant apparaître de manière claire les références pertinentes ;
 - Une méthodologie décrivant l'ensemble des tâches à réaliser en mettant l'accent sur la démarche, les outils, la source des informations ...,
 - Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant le niveau d'effort par tâche (en hommes jours) assigné aux experts proposés

- ✓ **L'offre financière doit être protégée par un mot de passe**, et doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes jours des experts, les frais forfaitaires relatifs au transport aérien et de séjour à Tunis pour les experts non-résidents en Tunisie et les autres frais. Par conséquent le PNUD ne prendra pas en charge le frais de transport aérien et de séjour à Tunis des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.
Aussi, il importe de noter que les frais de logistique concernant l'organisation de toute session de renforcement des capacités dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

La soumission dont L'offre financière qui n'est pas protégé par un mot de passe sera éliminée.

Qualifications exigées			
Le Prestataire doit avoir :			
Expertise de l'entreprise / organisation			
1.1	Au moins 3 ans d'expérience en entrepreneuriat, chaînes de valeurs, inclusion financière, ESS, entrepreneuriat féminin		
1.2	Avoir au moins 3 expériences dans le développement de stratégies territoriales de marketing, de communication ou de plaidoyer.		
Le soumissionnaire devra présenter au minima 2 CV correspondants à l'ensemble des profils ci-dessous. Le soumissionnaire devra préciser les profils attribués à chaque membre de l'équipe proposée.			
1	Profil 1 entrepreneuriat (chef.fe de projet)		
1.1	Au minimum un Diplôme de Bac + 4 en entrepreneuriat, management, commerce économie, sciences sociales, ou tout autre domaine pertinent pour la mission		
1.2	Avoir 5 expériences dans le domaine de l'entrepreneuriat		
1.3	Avoir 3 expériences en marketing territorial et communication		
1.4	Avoir 3 expériences de travail avec les institutions nationales l'entrepreneuriat ou domaine associé		
1.5	Maitrise de la langue française, arabe,		
2	Profil 2 Marketing		
2.1	Au minimum un Diplôme de Bac + 4 de marketing, marketing territorial, communication ou domaine associer		
2.2	Avoir 3 expériences dans le développement de stratégies de marketing territorial		
2.3	Avoir 1 expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats du Sud		
3	Profil communication		
3.1	Au minimum un Diplôme de Bac + 4 de marketing, marketing territorial, communication ou domaine associer		
3.2	Avoir 3 expériences dans le développement de stratégies de communication		
3.3	Avoir 1 expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats du Sud		
4	Profil plaidoyer		
4.1	Au minimum un Diplôme de Bac + 4 dans un domaine pertinent pour la mission		
4.2	Avoir 3 expériences dans le développement de partenariats, l'élaboration de stratégies de plaidoyer pour l'entrepreneuriat ou autre expérience pertinente pour ce volet de la mission.		
4.3	Avoir 1 expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats du Sud		
Evaluation des offres			
Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Expertise de l'entreprise	20%	200

2.	Méthodologique de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche	45%	450
3.	Expert-es proposé-es	35%	350
Total		100%	1000

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Expertise de l'entreprise / organisation		200
1.1	Au moins 3 ans d'expérience en entrepreneuriat, chaînes de valeurs, inclusion financière, ESS, entrepreneuriat féminin	100
1.2	Avoir au moins 3 expériences dans le développement de stratégies territoriales de marketing, de communication ou de plaidoyer.	100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Points maximum
Proposition de méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche		350
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	100
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de référence ?	150
2.3	La présentation est-elle claire et l'organisation des activités ainsi que la planification logistique sont-ils réalisables et garantissent-ils une mise en œuvre efficace du projet ?	100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 3		Points maximum
Experts proposés		400
3.1	Profil 1 : Expert-e Entrepreneuriat – Chef-fe de projet	150
3.1.1	Diplôme de Bac + 4 en entrepreneuriat, management, commerce économie, sciences sociales, ou tout autre domaine pertinent pour la mission <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise (Bac +4).....15 points • Master (Bac +5).....20 points 	20
3.1.2	Expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat <ul style="list-style-type: none"> • 5 à 6 expériences20 points • 7 à 8 expériences30 points • A partir de 9 expériences40 points 	40
3.1.3	Expériences en marketing territorial et communication <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....30 pts • A partir de 7 expériences.....40 pts 	40
3.1.4	Expériences de travail avec les institutions nationales l'entrepreneuriat ou domaine associé <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts 	40

	<ul style="list-style-type: none"> De 5 à 6 d'expériences.....30 pts A partir de 7 expériences.....40 pts 	
3.1.5	Maitrise de la langue française, arabe, et anglaise.	10
3.2	Profil 2 : Expert.e 2 Marketing	100
3.2.1	Diplôme de Bac + 4 de marketing, marketing territorial, communication ou domaine associer <ul style="list-style-type: none"> Maitrise (Bac +4).....15 points Master (Bac +5).....20 points 	20
3.2.2	Expériences dans le développement de stratégies de marketing territorial <ul style="list-style-type: none"> De 3 à 4 d'expériences.....30 pts De 5 à 6 d'expériences.....40 pts A partir de 7 expériences.....50 pts 	50
3.2.3	Expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats du Sud <ul style="list-style-type: none"> 1 à 2 expériences.....15 pts 3 expériences ou plus.....30 pts 	30
3.3	Profil 3 : communication	100
3.3.1	Diplôme de Bac + 4 de marketing, marketing territorial, communication ou domaine associer <ul style="list-style-type: none"> Maitrise (Bac +4).....15 points Master (Bac +5).....20 points 	20
3.3.2	Avoir au moins 3 expériences dans le développement de stratégies de communication <ul style="list-style-type: none"> De 3 à 4 d'expériences.....30 pts De 5 à 6 d'expériences.....40 pts A partir de 7 expériences.....50 pts 	50
3.3.3	Expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats du Sud <ul style="list-style-type: none"> 1 à 2 expériences.....20 pts 3 expériences ou plus.....30 pts 	30
3.4	Profil 4 : Plaidoyer	100
3.4.1	Diplôme de Bac + 4 dans un domaine pertinent pour la mission <ul style="list-style-type: none"> Maitrise (Bac +4).....15 points Master (Bac +5).....20 points 	20
3.4.2	Avoir au moins 3 expériences dans le développement de partenariats, l'élaboration de stratégies de plaidoyer pour l'entrepreneuriat ou autre expérience pertinente pour ce volet de la mission. <ul style="list-style-type: none"> De 3 à 4 d'expériences.....30 pts De 5 à 6 d'expériences.....40 pts A partir de 7 expériences.....50 pts 	50
3.4.3	Expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats du Sud <ul style="list-style-type: none"> 1 à 2 expériences.....20 pts 3 expériences ou plus.....30 pts 	30

- La commission d'évaluation procédera à l'élimination des offres non conformes à l'objet ou qui ne répondent pas aux conditions du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence.

- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres techniques (parmi les offres recevables) en suivant la méthodologie d'évaluation technique ci-après développée.
- Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 700 points seront retenues pour l'évaluation financière.
- **L'unité Achats du PNUD Tunisie demandera aux soumissionnaires techniquement qualifiés, le mot de passe pour décrypter l'offre financière.**
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres financières (relatives aux offres techniques ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 700 points) en suivant la méthodologie d'évaluation financière ci-après développée.
- L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant tenant compte d'une pondération de 70% de la note technique et de 30% de la note financière.
- La formule suivante sera utilisée pour évaluer la proposition financière :
 $p = y (\mu / z)$, où;
 p = points pour la proposition financière évaluée;
 y = nombre maximal de points pour la proposition financière;
 μ = prix de la proposition la moins chère;
 z = prix de la proposition évaluée.

X. Lieu et durée

La mission durera 129 jours répartis sur 4 mois avec minimum 60 jours de mission dans les gouvernorats du Sud.

XI. Proposition financière et modalités de paiement

Le cabinet devra faire parvenir une offre financière incluant tous ses frais, y-compris le taux journalier d'honoraires et les frais de mission qui devront être clairement indiqués.

Le paiement se fera sur tranches, suite à la validation des livrables dans le cadre de la mission par la CTP du projet Entrepreneuriat pour le Développement du PNUD :

Livrables	Tranche
Livable 1 : Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie et l'échéancier.	20%
Livable 2 : un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables à la Tunisie / régions du Sud en matière d'entrepreneuriat, de promotion du territoire, d'économie sociale et solidaire, etc	
Livable 3 : diagnostic et état des lieux de chaque région en matière de marketing territorial, communication et plaidoyer	20%
Livable 4 : 1 rapport du gouvernorat de Gabès incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%
Livable 5 : 1 rapport du gouvernorat de Gafsa incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un	10%

plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	
Livrable 6 : 1 rapport du gouvernorat de Kébili incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%
Livrable 7 : 1 rapport du gouvernorat de Médenine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%
Livrable 8 : 1 rapport du gouvernorat de Tataouine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%
Livrable 9 : 1 rapport du gouvernorat de Tozeur incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES⁷

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services⁸)

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

A. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :

- a) Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

⁷Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

⁸Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.

C. Qualifications du personnel clé

Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

D. Ventilation des coûts par prestation*

Prestations [énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris)
Livrable 1 : Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie et l'échéancier.	20%	
Livrable 2 : un benchmark des stratégies de marketing territorial, de communication et de plaidoyer avec des régions / pays comparables à la Tunisie / régions du Sud en matière d'entrepreneuriat, de promotion du territoire, d'économie sociale et solidaire, etc		
Livrable 3 : diagnostic et état des lieux de chaque région en matière de marketing territorial, communication et plaidoyer	20 %	
Livrable 4 : 1 rapport du gouvernorat de Gabès incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	
Livrable 5 : 1 rapport du gouvernorat de Gafsa incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	
Livrable 6 : 1 rapport du gouvernorat de Kébili incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une	10%	

présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions		
Livrable 7 : 1 rapport du gouvernorat de Médenine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	
Livrable 8 : 1 rapport du gouvernorat de Tataouine incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	
Livrable 9 : 1 rapport du gouvernorat de Tozeur incluant 1 stratégie de marketing territorial, 1 stratégie de communication et 1 stratégie de plaidoyer, chacune avec un plan d'action. Le rapport inclura une présentation power point et les PV et listes de présence des différentes réunions	10%	
Total	100%	

**Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

E. **Ventilation des coûts par élément de coût[Il ne s'agit que d'un exemple]**

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]

Conditions générales applicables aux services

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent

contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

8.1 Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

8.2 Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.

8.3 Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.

8.4 Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :

8.4.1 nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;

8.4.2 inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;

8.4.3 prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.

8.5 Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

11.1 Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.

11.2 Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

11.3 Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

11.4 Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être

considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire(le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et
- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

13.2 A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :
 - 13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou
 - 13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

13.2.2.3s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque événement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout événement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.
- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.

14.4 Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

15.1 Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.

15.2 Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.

15.3 En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.

15.4 Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui

concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des

risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec

laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.